
PROJET DE DELIBERATION

10^{ème} OBJET : DECISION A PRENDRE CONCERNANT LES POINTS FIGURANT A L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU CHR CITADELLE DU 30 JUIN 2023.

LE CONSEIL,

Vu les articles L1523-12, L1523-13 et L1523-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Vu le courriel du 26 mai par lequel le CHR Citadelle - ayant son siège social Boulevard du 12ème de Ligne 1 à 4000 Liège, nous informe qu'elle tiendra une Assemblée générale ordinaire le 30 juin 2023 au cours de laquelle les délégués des associés auront, notamment, à se prononcer sur le points suivant :

1. Remplacement d'un administrateur (Annexe)
2. Rapport de rémunération 2022 du Conseil d'administration (Annexe)
3. Rapport annuel 2022 du Conseil d'administration (Annexe)
4. Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes, le bilan 2022 et le projet de répartition des résultats (Annexe)
5. Rapport spécifique sur les prises de participation (Annexe)
6. Rapport du Réviseur (Annexe)
7. Approbation des comptes 2022 et du projet de répartition des résultats (Annexe)
8. Décharge aux administrateurs (Annexe)
9. Décharge au réviseur (Annexe)

Attendu que les points précités ont fait l'objet d'une présentation en commission communale des affaires générales le ;

D E C I D E,

1. D'approuver

Par voix "pour" et abstentions,

- le point 1 de l'ordre du jour, à savoir :

Remplacement d'un administrateur (Annexe)

Par voix "pour" et abstentions,

- le point 2 de l'ordre du jour, à savoir :

Rapport de rémunération 2022 du Conseil d'administration (Annexe)

Par voix "pour" et abstentions,

- le point 3 de l'ordre du jour, à savoir :

Rapport annuel 2022 du Conseil d'administration (Annexe)

Par voix "pour" et abstentions,

- le point 4 de l'ordre du jour, à savoir :

Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes, le bilan 2022 et le projet de répartition des résultats (Annexe)

Par voix "pour" et abstentions,

- le point 5 de l'ordre du jour, à savoir :

Rapport spécifique sur les prises de participation (Annexe)

Par voix "pour" et abstentions,

- le point 6 de l'ordre du jour, à savoir :

Rapport du Réviseur (Annexe)

Par voix "pour" et abstentions,

- le point 7 de l'ordre du jour, à savoir :

Approbation des comptes 2022 et du projet de répartition des résultats (Annexe)

Par voix "pour" et abstentions,

- le point 8 de l'ordre du jour à savoir :

Décharge aux administrateurs (Annexe)

Par voix "pour" et abstentions,

- le point 9 de l'ordre du jour, à savoir :

Décharge au réviseur (Annexe)

Par voix "pour" et abstentions,

2. De donner mandat impératif aux délégués de la commune de Flémalle d'émettre un vote positif sur les points repris ci-dessus.

La présente délibération sera transmise à l'intercommunale susdite pour disposition.

! Attention !

Ce projet de délibération est un document préparatoire ayant pour vocation de permettre aux membres du Conseil communal d'examiner les décisions soumises à leur approbation. Ce document est susceptible d'être modifié et n'a pas encore été adopté par l'autorité communale.

Note de synthèse explicative

Le calendrier des assemblées générales d'intercommunales relatives aux comptes et rapports d'activités 2022 s'étale sur l'ensemble du mois de juin de sorte que certaines se tenaient avant notre séance d'aujourd'hui et d'autres après.

Les premières ayant fait l'objet d'un débat lors de notre dernière réunion, il nous appartient ce soir de nous prononcer sur les points inscrits à l'ordre du jour des assemblées qui doivent encore se tenir d'ici le 30 juin, à savoir Ecetia, Enodia, la SPI, Interseniors, l'AIDE, Intradel, l'immobilière publique, le CHR et le CHBA. Comme d'habitude en cette matière, la commission des affaires générale a eu l'occasion d'examiner l'ensemble de ces documents avec l'aide de nos différents représentants dans ces structures, de sorte qu'il ne me semble pas nécessaire de répéter l'exercice ce soir. Néanmoins, si l'un ou l'autre membre de l'assemblée souhaite s'exprimer à ce sujet, je lui céderai volontiers la parole avant de procéder au vote sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de ces intercommunales.